

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
921

1988

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1990-11

Amendement 1 à la Publication 921 (1988)

Ballasts pour lampes tubulaires à fluorescence

Prescriptions de performances

Amendment 1 to Publication 921 (1988)

Ballasts for tubular fluorescent lamps

Performance requirements

© CEI 1990 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

PREFACE

Le présent amendement a été établi par le Sous-Comité 34C: Appareils auxiliaires pour lampes à décharge, du Comité d'Etudes n° 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
34C(BC)166	34C(BC)189

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 4

PREFACE

Ajouter la référence suivante:

555-2 (1982): Perturbations produites dans les réseaux d'alimentation par les appareils électrodomestiques et les équipements analogues - Deuxième partie: Harmoniques. Modification n° 2 (1988).

Page 6

INTRODUCTION

Modifier le deuxième alinéa, troisième ligne, comme suit: ... conformes aux Publications 81 ou 901 de la CEI ...

Supprimer la note en bas de la page 6.

Page 10

5. Tension à circuit ouvert aux bornes de la lampe et du starter (s'il existe)

Paragraphe 5.1

A la troisième et à la sixième ligne, ajouter: ou Publication 901 de la CEI, après: Publication 81 de la CEI.

Paragraphe 5.2

A la troisième et à la cinquième ligne, ajouter: ou Publication 901 de la CEI, après Publication 81 de la CEI.

Ajouter un nouveau paragraphe 5.3 comme suit:

PREFACE

This amendment has been prepared by Sub-Committee 34C: Auxiliaries for discharge lamps, of IEC Technical Committee No. 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

Six Months' Rule	Report on Voting
34C(C0)166	34C(C0)189

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the Voting Report indicated in the above table.

Page 5

PREFACE

Add the following reference:

555-2 (1982): Disturbances in supply systems caused by household appliances and similar electrical equipment - Part 2: Harmonics. Amendment No. 2 (1988).

Page 7

INTRODUCTION

Amend the second paragraph, third line, to read: ... complying with IEC Publications 81 or 901, ...

Delete the note at the foot of page 7.

Page 11

5. Open-circuit voltage at terminations of lamp or starter (if any)

Subclause 5.1

On the third and sixth lines, add: or IEC Publication 901, after: IEC Publication 81.

Subclause 5.2

On the third and fifth lines, add: or IEC Publication 901, after: IEC Publication 81.

Add a new subclause 5.3 as follows:

5.3 Lampes à allumage avec starter intégré

Alimenté sous une tension quelconque comprise entre 92% et 106% de sa tension nominale, le ballast doit fournir à circuit ouvert une tension aux bornes de la lampe telle que:

- a) sa valeur efficace soit au moins égale à la valeur figurant à la feuille de caractéristiques appropriée de la Publication 901 de la CEI;
- b) sa valeur de crête ne dépasse pas la valeur figurant à la feuille de caractéristiques appropriée de la Publication 901 de la CEI.

6. Conditions de préchauffage

Note.- A la quatrième ligne ajouter: ou Publication 901 de la CEI, après: Publication 81 de la CEI.

Paragraphe 6.1

Modifier le titre comme suit:

6.1 Lampes à allumage avec starter (intégré)

A la troisième et à la quatrième ligne, ajouter: ou Publication 901 de la CEI, après: Publication 81.

Page 12

7. Puissance et courant fournis à la lampe

Paragraphe 7.1

Modifier le titre comme suit:

7.1 Lampes à allumage avec starter (intégré)

Modifier le premier alinéa pour lire: Sauf spécification contraire sur la feuille de caractéristiques appropriée de la lampe, le ballast ...

Page 15

10. Courant maximal à toute borne de cathode

A la dernière ligne, ajouter: ou Publication 901 de la CEI, après: Publication 81 de la CEI.

11. Forme d'onde des courants

Supprimer le paragraphe 11.1 et le remplacer par ce qui suit:

11.1 Forme d'onde du courant d'alimentation

Les harmoniques du courant d'alimentation des luminaires doivent être conformes à la Publication 555-2 de la CEI.

Note.- Les prescriptions ci-dessus s'appliquent aux luminaires ou aux ballasts qui sont prévus pour être connectés aux alimentations prescrites à l'article 4 de la Publication 555-2 de la CEI.